

# Charte de coopération du bibliothécaire volontaire

**Être bénévole en bibliothèque, c'est allier plaisir et engagement.**

## Préambule

D'après la Charte du bibliothécaire volontaire (Conseil supérieur des bibliothèques, 1992)

- Professionnalisme et volontariat ne s'opposent pas en matière de bibliothèques, mais s'appuient l'un sur l'autre ;
- Les volontaires sont indispensables au fonctionnement d'un service de lecture publique dans les petites communes. Ce volontariat implique l'acceptation d'obligations qui doivent avoir leur contrepartie ;
- Un salarié professionnel à temps plein est recommandé dès que la population de la commune responsable de la bibliothèque atteint 2000 habitants, il assure l'assistance technique dont ont besoin les volontaires.

## Le réseau des bibliothèques du Pays Mornantais c'est :

- Une carte de lecteur unique
- Un logiciel et un portail Internet commun [bibliotheques.copamo.fr](http://bibliotheques.copamo.fr)
- Une navette pour faire circuler les documents entre les bibliothèques
- Un programme d'animation commun
- Des liens privilégiés avec l'Espace Culturel Jean Carmet
- Un accès à l'offre et aux services de la [Médiathèque Départementale](#)

## Missions d'une bibliothèque

La bibliothèque est un **service public** dont le but est de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture pour tous. Les services de bibliothèque publique sont accessibles à chacun, sans discrimination.

## Les missions d'une bibliothèque :

- Offrir un accès à la lecture et à l'information sous toutes ses formes,
- Contribuer à l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- Garantir l'autonomie de l'utilisateur et favoriser l'auto-formation,
- Réduire la fracture numérique via un accès à Internet et aux ressources numériques,
- Faire de la bibliothèque un lieu du vivre ensemble, d'échange et de partage,
- Développer le dialogue intergénérationnel et favoriser la diversité culturelle,
- Contribuer à la promotion et à la diffusion du patrimoine local,
- Favoriser l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle,

*Extrait du Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique de 1994*



**Plus que vous  
ne l'imaginez !**



## Les rôles & missions du bibliothécaire volontaire

- Vous mettez une partie de votre temps disponible au service des activités de la bibliothèque.
- Votre rôle s'effectue sans contrepartie financière.
- Vous partagez et mettez en valeur vos domaines de compétences favoris et en faites profiter la bibliothèque.
- Vous vous engagez à respecter les obligations liées au Service Public (qualité d'accueil, bienveillance, discrétion, neutralité, obligation de réserve, information et service auprès de tous).
- Le Règlement Intérieur du réseau des bibliothèques du Pays Mornantais (ci-joint) est là pour vous accompagner.
- Vous serez responsable des biens et du service qui vous sont confiés.
- En charge d'un Service Public, vous veillerez au respect des horaires de permanence sur lesquels vous êtes engagé/e. En cas d'empêchement, pensez à prévenir pour que des solutions-relais puissent être mises en place.
- Vous participerez activement à la vie de l'équipe et au dynamisme des services, activités et projets conduits par la bibliothèque et par le réseau.

## Les rôles & missions de la bibliothèque

- La bibliothèque vous accueille comme un membre de l'équipe à part entière. Elle vous accompagne dans vos missions.
- La bibliothèque vous confie des activités en lien avec vos compétences et vos disponibilités.
- La bibliothèque veille à vous accueillir dans des conditions d'activités correctes (locaux, matériels, sécurité) et assure également votre protection contre tous les risques encourus au cours de votre activité.
- La bibliothèque vous offre la possibilité de vous former (formation initiale à la bibliothèque pour les mineurs). Voir catalogue de formation de la Médiathèque Départementale & formations réseau
- Dans la mesure de ses moyens, la bibliothèque peut prendre en charge les frais à engager pour vos formations/activités. Ces dépenses devront avoir fait l'objet d'une entente préalable.
- Dans le cadre de ses activités, la bibliothèque peut vous offrir, tous ou partie, des services proposés au public (abonnement, animation...)

## Charte de coopération

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse : .....

Votre N° de téléphone : ..... Votre mail : .....

Jours de préférence : cochez les cases correspondantes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après-midi							

Vos disponibilités (autres remarques): .....

.....

Rôles & missions souhaités :

	OUI	NON	Pour consolider vos pratiques par une formation, cochez ici
Permanence de service public : accueil des usagers, inscriptions, renseignements, prêts, retours, réservations, rangement...			Formation indispensable
Accueil collectif : classes, crèches, centre de loisirs...			
Couverture des documents			
Réparation des documents			
Participation aux achats concertés de documents			
Catalogage des documents			
Valorisation des collections (coup de cœur, désherbage...)			
Elaboration et mise en œuvre d'animations			
Communication : création d'affiches, diffusion...			
Echange de documents avec la Médiathèque Départementale			
Participation à la vie du réseau : réunions, groupe de travail...			
Valorisation de l'offre numérique			
Autres (précisez) :			

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter :

- Les modalités énoncées dans la charte
- Les rôles et missions convenus avec la bibliothèque
- Un délai de prévenance raisonnable avant tout désengagement

La présente charte pourra être revue en fonction de l'évolution de vos souhaits et des besoins de la bibliothèque. Fait à ....., le .....

Le bibliothécaire volontaire,

.....

Le responsable de la bibliothèque,

.....

Le responsable légal,

.....

Le Maire,

.....